

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
DOMAINES DE
COMPETENCES PAR
THEMES

Séance du Conseil Communautaire du 16 septembre 2020 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
ENVIRONNEMENT

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de
Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Approbation du plan
de zonage
d'assainissement de
la commune de
VILLEMAGNE

Présents : Pascal ASSEMAT, Brigitte BATIGNE, Guy BONDOUY,
Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET,
Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Nathalie CARRIERE,
Nicole CATHALA LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT,
Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Pascale CRAVERO, Henri CUBERLI,
Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, Elisabeth ESCAFRE, Audrey GAIANI,
Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Priscillia GRANIER, Philippe GREFFIER,
Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Jean-Pierre GUIRAUD,
Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE,
Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD,
Benoît MERLIN, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC,
Charles PAULY, Bernard PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON,
Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI,
Jacqueline RATABOUIL, Thierry ROSSICH, Nadine ROSTOLL,
Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Gilles TERRISSON,
Guy THOMAS, Raymond VELAND, Bernard VIDAL, Jérôme WILTZIUS,
Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
10 septembre 2020

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

Formant la majorité des membres en exercice.

PAR PUBLICATION
LE

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Robert BATIGNE par Nathalie CARRIERE, Danièle FABRE par
Henri CUBERLI, Didier MAERTEN par Pascale CRAVERO,
Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS, Monique VIDAL par
Jean-Pierre GUIRAUD.

PAR DELEGATION
LE

Procurations : Pierre BARBAUD à Philippe GREFFIER, Hubert CHARRIER à
Nadine ROSTOLL, François DEMANGEOT à Denis BOUILLEUX,
Dominique DUBLOIS à Christophe PRADEL, Cédric LEMOINE à
Marie-Paule CAU, Martine PUEBLA à Benoit MERLIN.

Signature

Excusés : Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Bruno POMART,
Nicolas RAUZY, Marc TARDIEU, Jean-François VERONIN-MASSET.

Absents : Thierry LEGUEVAQUES, René MERIC.

Secrétaire de séance : Pascale CRAVERO.

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 dite loi sur l'eau,

Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L. 123.3.1 et R. 123.11,

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 – Loi dite Grenelle 2,

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement des eaux usées de VILLEMAGNE tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire est prêt à être approuvé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le plan de zonage de l'assainissement des eaux usées tel qu'il est annexé à la présente.

DECIDE la saisie du Tribunal Administratif pour désignation d'un commissaire enquêteur et pour lancement d'une enquête publique.

Par ailleurs, Monsieur le Président précise qu'une demande au cas par cas pour évaluation environnementale du zonage d'assainissement des eaux usées a été transmise à la DREAL Occitanie, et ce bien qu'une évaluation environnementale du PLU de VILLEMAGNE ait d'ores et déjà été réalisée en 2016.

Après retour de la DREAL Occitanie, le cas échéant, une évaluation environnementale spécifique sera réalisée si nécessaire.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 16 septembre 2020

Le Président,

Philippe GREFFIER